

Près de 120 millions d'euros pour des aides directes aux entreprises bruxelloises

LE RÉSUMÉ

Le budget bruxellois 2023 prévoit **200 millions d'euros d'aides à répartir** entre les ménages, les entreprises et le secteur non-marchand.

117 millions d'euros d'aides directes sont prévues pour les **petites et moyennes entreprises**.

Les **primes Révolution** aux entreprises seront augmentées pour des investissements à faible énergie.

PAULINE DEGLUME

Après un accouchement un peu chahuté, le budget bruxellois 2023 a été présenté dans ses grandes lignes à la presse ce mercredi matin. Comme vous l'annonçait déjà mardi L'Echo, l'enveloppe consacrée aux mesures de protection pour l'énergie s'élève à plus de 200 millions d'euros à répartir entre les ménages, les entreprises et le secteur non-marchand. La ventilation plus précise de ce soutien est désormais connue.

Ainsi, la part du lion sera octroyée aux petites et moyennes entreprises les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie. Ce sont très précisément 117 millions d'euros d'aides directes qui sont prévus au budget 2023. Pour identifier les bénéficiaires, la secrétaire d'État à la Transition économique Barbara Trachte (Ecolo) s'appuiera notamment sur une étude de l'IBSA selon laquelle 28.000 entreprises sont fortement affectées. Quant au mécanisme, il s'apparentera à celui présenté dans les autres Régions. La Région bruxelloise pourrait donc intervenir sur les surcoûts, avec une aide limitée à 30% du delta entre la moyenne des coûts énergétiques 2021 et 2022.

Les entreprises de la capitale, qui ont déjà accès aux primes Révolution pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, pourront compter l'an prochain sur une enveloppe supplémentaire de 2,5 millions d'euros. Ces subsides disponibles auprès de Bruxelles Économie et Emploi (BEE) seront destinés à des investissements



Certaines entreprises, comme celles du secteur horeca, subissent une forte hausse des coûts énergétiques après avoir été déjà mises en difficulté par la crise covid. © BELGA

plus spécifiques: gestion temporelle des luminaires, four performant, frigo présentoir fermable, ventilation avec récupération de chaleur, porte automatique, etc.

Le secteur du non-marchand pourra prétendre à des aides pour un montant total de 27 millions d'euros. Selon Barbara Trachte, ce soutien consistera à prendre en charge une partie des factures d'énergie, mais la mise sur pied d'un groupe de travail avec Bruceo (la confédération bruxelloise des entreprises non marchandes) permettra de déterminer les modalités précises.

«Tant que des décisions relatives au blocage des prix ne sont pas prises au niveau européen, nous faisons notre part pour aider le tissu économique bruxellois composé essentiellement des petites et très petites entreprises, ayant moins de capacité

«Tant que des décisions relatives au blocage des prix ne sont pas prises au niveau européen, nous faisons notre part pour aider le tissu économique bruxellois.»

BARBARA TRACHTE (ECOLO)
SECRETARIE D'ÉTAT BRUXELLOISE
AU LOGEMENT

d'adaptation, et qui ont déjà beaucoup souffert de la crise du covid», commente l'écologiste.

La Région viendra en aide aux 19 communes également confrontées à la crise de l'énergie et à l'inflation de manière plus générale. Un budget exceptionnel de 15 millions d'euros est annoncé en 2023, ce qui s'ajoutera à l'indexation automatique de 2% de la dotation générale aux communes (DGC), soit un montant de 8,1 millions d'euros, selon le ministre des Pouvoirs locaux Bernard Clerfayt (DéFI).

Révolution renforcée

Et les ménages dans tout ça? L'aide de dix millions déjà octroyée aux CPAS en 2022 se poursuivra l'an prochain avec un montant de 20 millions. Rappelons qu'il ne faut pas nécessairement être un bénéficiaire du RIS

(revenus d'insertion sociale) pour bénéficier de ces aides énergie auprès d'un CPAS.

Le budget consacré aux primes Révolution est renforcé de 18 millions d'euros, ce qui porte le budget total à plus de 100 millions d'euros en 2023. Il faudra encore décider comment ces montants globaux acquis seront utilisés. Selon le cabinet du ministre bruxellois de l'Environnement Alain Maron (Ecolo), cela pourrait notamment servir à rehausser les primes pour l'isolation de la toiture ou les pompes à chaleur.

Ce décompte nous amène déjà à un total de 200 millions d'euros. Il faut pourtant encore ajouter la somme de 10 millions d'euros supplémentaires pour la rénovation énergétique des logements sociaux annoncée par la secrétaire d'État au Logement Nawal Ben Hamou (PS).

UN DÉFICIT TOTAL DE 1,1 MILLIARD EN 2023

Les crises qui se succèdent ne rendent pas aisée la tâche du grand argentier bruxellois. **Sven Gatz (Open Vld)** espère toujours un retour à l'équilibre du budget régional en 2024, hors investissements stratégiques. En 2023, un **déficit de 1,1 milliard** viendra alourdir la dette de la Région bruxelloise. À la grosse louche, il faut compter **500 millions d'euros d'investissements stratégiques exclusivement destinés à la mobilité** (métro nord, nouvelles lignes de tram, électrification de la flotte de bus et tunnels), **200 millions de provisions pour la crise énergétique** et **400 millions d'euros de déficit structurel**. Avec près de 150 millions d'euros économisés en 2023, ce déficit structurel est en baisse par rapport aux années précédentes, comme le prévoit la **trajectoire pluriannuelle fixée en 2020**, souligne Sven Gatz.

Le ministre régional du Budget prévient toutefois qu'il sera très compliqué d'économiser les **400 millions restants d'ici à 2024**. Les économies annoncées pour 2023 sont en majeure partie issues du projet Optiris pour la rationalisation de la fonction publique. **Le budget ne prévoit aucun licenciement**, mais une économie de 40 millions dans les frais de personnel (via des non-remplacements) et de fonctionnement et de 20 millions via la centralisation des administrations et la rationalisation des bâtiments occupés. Le bâtiment en forme de grille-pain de Bruxelles Environnement, **l'Iris Tower et la Tour Astro d'Actiris** pourraient accueillir des agents supplémentaires l'an prochain.